

Rencontre avec le Renens Basket le 19 février 2013

Nous débutons la séance en accueillant M. Pittet et M. Santi du comité du Renens basket. Ils nous expliquent que le club à 50 ans d'existence, qu'à l'heure actuelle, il est au plu mal. Cette année, il a la chance d'avoir trouvé un entraîneur qui le sponsorise à une hauteur de 1.200.- environs. Mais que va-t-il advenir du club l'année prochaine !

Certains sports ont des effets de mode ce qui est le cas actuellement pour le basket. Il est difficile aussi de nos jours de recruter des joueurs désireux de s'investir dans le sport, des bénévoles au sein des parents pour tenir petite buvette lors de maths, pour les transports, les lotos... Les gens ne veulent plus s'investir bénévolement la tendance est plutôt à « parquer » les enfants un moment dans une activité.

Le recrutement d'entraîneurs est lui aussi une problématique, le club n'a pas les moyens de les défrayer un minimum ce qui ne les motive guère. C'est pourquoi le club a fait un partenariat avec le club de Denges pour l'une de ses équipes où il y avait un manque d'effectif.

Il nous est expliqué le mode de subvention pour les clubs sportifs de Renens, la Commune donne 500.- au club ainsi que 25.- par membre junior (jusqu'à 20 ans) jusqu'à 50% puis 10.- de plus par junior si dépassement de 50% de ceux-ci. Elle met à disposition les salles de gym pour les entraînements et les matchs. La cotisation des membres se monte à 185.- pour le mini-basket à 560.- pour les seniors. Dans ces montants, est inclus le montant de la licence pour les maths.

M. Pittet explique qu'il y a quelques années, les clubs faisaient des lotos ce qui rapportait encore un petit quelque chose. De nos jours, les gens n'ont plus un très grand attrait pour les lotos, la location de la salle (600.-) et les taxes à payer font en sorte que les clubs dépensent beaucoup d'énergie pour ne rien rapporter ou presque au final.

Il est dit aussi que la commune de Renens a eue versée 5000.- sur les 10000.- que le club doit payer pour l'inscription de sa première équipe en ligue Nationale mais que pour des raisons budgétaires, il n'est pas possible de le faire pour tous les clubs et chaque année.

Voilà ce qui peut être dit concernant le Renens Basket et les clubs en général. Il serai bien dommage que certains clubs disparaissent par faute de financement.

Mrs. Pittet et Santi pensent qu'il serai nécessaire de revoir la politique du sport et de réfléchir à un financement différant des clubs sportifs.

Madame Romano suggérait à la Cogest d'entendre des clubs nouveaux ou qui vont bien tel que le cheerleading, la boxe thaï et autres arts martiaux. La Cogest n'estime pas nécessaire cette démarche jugeant que le Renens Basket ne remet pas en cause la Mun, mais indique que le bon fonctionnement d'un club dépend d'un phénomène de mode et d'investissement des personnes.

Rapport de la Commission de gestion
Visite du cimetière et des ruchers urbains 7 février 2013

Présents CoGest : Jean-Pierre Leyvraz, Danielle Ayer, Victoria Ravaioli, SZENYAN Simone, Duperrex Gérard, Nadia Carota (rapporteur).

Administration : MM, Jean-Marc Dupuis, Jean-Pierre Rouyet Municipaux, Alain Peneveyre (chef de service) Albert Rusch (responsable du cimetière), Jean-François Creteigny (apiculteur)

Cimetière

Monsieur Albert Rusch, responsable du cimetière depuis 22 ans, nous invite à une visite. Il nous explique que le cimetière a une surface de 14'000m². Il est ouvert en permanence et n'a donc pas d'horaires spécifiques. Il compte à l'heure actuelle 1220 tombes. M. Rusch travaille à plein temps. D'avril à juillet et de septembre à novembre il bénéficie d'un aide-jardinier. Ceci représente environ 1,5 EPT.

- La place au sein du cimetière est gratuite pour les habitants de la commune. Les gens de l'extérieur voulant être enterrés à Renens peuvent le faire, sur demande et contre paiement de 700.- frs, pour une durée de 30 ans.
- M. Rusch nous explique que le cimetière compte encore assez de places (pour autant qu'il n'y ait pas une épidémie soudaine). En effet, il va procéder à la désaffectation de certaines tombes ce qui va mettre de nouvelles places à disposition. Une désaffectation est le terme employé pour nettoyer les tombes. Cela consiste à enlever la pierre tombale, les fleurs et autres qui garnissent la tombe. Après cela du gazon est replanté afin de laisser une place libre. La désaffectation se pratique après environ 30 ans d'occupation de celle-ci. Pour bien, nous explique-t-il, il faudrait la laisser libre durant 5 ans après désaffectation.
- Il existe un règlement communal, établi en 1990, concernant la dimension des tombes, la profondeur à creuser, la taille de la pierre tombale, ce que l'on peut déposer sur une tombe, etc. On le trouve sur internet et au local du cimetière. Il n'est pas donné systématiquement aux personnes qui viennent y ensevelir quelqu'un.
- Le cimetière comporte des concessions. Une concession c'est : deux tombes placées au même endroit. Généralement elles sont demandées par des familles qui désirent être ensevelies au même endroit. Celles-ci se font sur demande, pour une durée de 39 ans et pour un coût de 2500.- frs. Il est possible de demander une prolongation d'année impliquant un coût de 1500.- frs pour un renouvellement de corps simple et 2500.- frs pour une concession de corps double.
- Il y a aussi le jardin des souvenirs comportant une belle place de gazon où les parents, familles et amis peuvent y déposer des fleurs ou des bougies. Quant aux cendres, elles sont vidées juste à côté dans une cheminée qui a une contenance de 2m³. À ce jour, environ 800 personnes y reposent.

- Juste à côté, se trouve le columbarium. Ce sont des sortes de tours à plusieurs côtés où l'on peut y déposer l'urne de cendres en inscrivant le nom de la personne sur une plaquette disposée sur la porte. La location est pour une durée de 15 ans, renouvelable une fois.
- Le cimetière a des points d'eau afin que les personnes puissent arroser les fleurs. Il y a aussi des poubelles de tri: plastic, papier et déchets végétaux.
- Une question est posée concernant les communautés Musulmane, à savoir s'ils ont des demandes particulières. Il nous est répondu qu'à par le fait de demander d'avoir le corps du défunt en direction de la Mecque, il n'y a pas eu à ce jour de demandes particulières. M. Rouyet nous explique que la commune se prépare à des demandes particulières comme c'est déjà le cas dans d'autres communes et que nous ne voulons pas être pris au dépourvu.
- L'on peut faire appel à des organes externes pour entretenir les tombes. A l'heure actuelle, c'est le cas pour environ 250 d'entre elles qui sont fleuries par Golaz fleurs de Renens.
- La commune a des entrées d'environ 8'000.- frs par année, sur le compte 3003.4319: Emolument administratif Cimetière. Sur le compte 3620.3145: Entretien et aménagement du cimetière: 10'000.- frs sont budgetisés chaque année pour l'entretien général, la plantation d'arbres, l'achat de dalles, les fleurs, etc. Il faut ajouter à cela, l'entretien du local du cimetière et les salaires pour 1,5 EPT.

Les Ruches

M. Jean-François Creteigny est la personne qui s'occupe de la volière et il a pris en mains les ruches. Il passe environ 40 fois par an aux ruchers afin de voir les abeilles.

- Il existe plusieurs sortes d'abeilles: Les Nigra, Carnolienne, Italienne, Caucasienne et les Buckfast. Ce sont ces dernières qui ont été installées dans le rucher urbain de Renens. Abeilles adaptées à nos régions et proposées par notre fournisseur M. Gerber de Villeneuve.
- Il nous explique que la durée de vie d'une abeille est très courte. En effet elle est de 1 mois. Si celle-ci est née en août, elle peut vivre jusqu'en mars car elle passera l'hiver à l'intérieur de la ruche et sera de ce fait à l'abri.
- L'intérieur de la ruche a une température de 21° environ l'hiver et de 38° à 39° l'été. L'hiver les abeilles ne sortent pas de la ruche et pour la réchauffer, elles battent des ailes. C'est l'effet inverse l'été, elles le font pour ventiler la ruche qui est trop chaude.
- La reine est choisie par les autres abeilles. Elle peut pondre jusqu'à 2500 œufs par jour. Elle a une durée de vie approximative de 5 ans mais si les abeilles la sentent pas très en forme (ce qui est mauvais pour le fonctionnement de la ruche), elles la tuent et en désignent une autre.
- M. Creteigny nous explique que si on voit un essaim d'abeilles sur le haut d'un arbre cela signifie que la reine est encore jeune car elle peut bien voler. Au contraire s'il se trouve sur le bas, la reine arrive en fin de vie.

- En automne, il fait un traitement afin d'éviter que les abeilles développent le « Varroa ».....
- Aux alentours du mois d'octobre, M. Creteigny donne aux abeilles du glucose naturel à base de betterave, afin qu'elles aient assez de sucre pour passer l'hiver.
- Il est encore trop tôt pour tirer un bilan des ruchers urbains, mais les promeneurs et la population sont satisfaits de cet aménagement. L'apiculteur est ravi du matériel mis à disposition et le miel qui en sort est excellent !! En 2012 il en est sorti 30 kg environ.
- Afin que ces abeilles soient mieux protégées, l'Etat de Vaud (département de la faune) les a classées comme animaux dit bas, depuis le mois d'août 2012.
- Si l'on prend en compte l'aménagement complet du rucher, y compris le matériel adéquat, les essaims et les ruches nous arrivons approximativement à 4'000.- frs. A noter que la création du rucher (pose des treillis, aménagement du dallage et des ruches) a été exécuté entièrement par un apprenti paysagiste de 3ème année.

Mouvement du personnel

Au cours de l'exercice 2012, 5 départs à la retraite, 1 licenciement et 16 démissions ont été enregistrés, soit :

Nombre de départs	Service
10	Sécurité sociale
3	Centre Technique Communal
3	Culture-Jeunesse-Sport
1	Administration générale

Retraites	Service
1	SPOP
2	Culture-Jeunesse-Sport
1	Centre Technique Communal
1	Sécurité sociale

ORGANIGRAMME DU SERVICE DES FINANCES

